

FAIRE UN DON

Bon de soutien

Pour soutenir l'action de la fondation Terra Symbiosis, merci d'envoyer ce bon dûment complété accompagné de votre règlement par chèque (libellé à l'ordre de la « Fondation de France - Fondation Terra Symbiosis ») par courrier à :

Fondation Terra Symbiosis - 4 rue Wencker - 67000 Strasbourg - France

Vos coordonnées :

Nom et prénom : Email :

Adresse : Montant de votre don :

Code Postal :

Ville :

Un reçu fiscal vous sera adressé par la Fondation de France. Merci pour votre soutien !



www.terra-symbiosis.org

Dispositions fiscales relatives aux dons :

- POUR LES PARTICULIERS :

Réduction d'impôt de 66% du montant des dons, plafonnée à 20% du revenu imposable. La réduction d'impôt peut s'étaler sur cinq années pour les dons importants qui dépassent le plafond de 20%. Si vous êtes redevable de l'ISF, la loi TEPA vous ouvre droit à une réduction d'ISF égale à 75% du montant de votre don et limitée à 50 000 €. Les dons et legs consentis à la fondation de France sont exonérés de tous droits de mutation.

- POUR LES ENTREPRISES :

Réduction d'impôt (sur les sociétés ou sur le revenu) de 60% du montant des dons. En cas d'exercice déficitaire, le crédit d'impôt est reportable sur les 5 exercices ultérieurs. La réduction d'impôt est plafonnée à 5 pour mille du chiffre d'affaires. En cas de dépassement du plafond, le solde est reportable sur les 5 exercices suivant le versement.